



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aude

DDTM Urbanisme Limoux
9 rue du Cougaing
CS 90109
11300 LIMOUX

Dossier suivi par : Laurence BERTIN

Objet : demande de permis de construire

A Carcassonne, le 17/12/2019

numéro : pc39219S0001

adresse du projet : Grand-Crès 11220 TOURNISSAN

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 19/09/2019

reçu au service le : 26/11/2019

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

M. HEIM / HEXAGONE ENERGIE TRN
108 rue Thiers
92100 Boulogne-Billancourt

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

L'UDAP de l'Aude est défavorable à la multiplication désordonnée des centrales photovoltaïques dans le département de l'Aude. Les centrales photovoltaïques sont une atteinte radicale au paysage par l'artificialisation sur une grande surface de l'espace rural à dominante végétale. Au delà de l'impact en vue rapprochée, l'impact en vue lointaine sur le paysage porte atteinte à l'activité touristique essentielle pour le département de l'Aude. Les zones industrielles et commerciales qui possèdent des hectares de toitures métalliques se prêteraient largement mieux que des zones naturelles au développement de tels équipements.

L'approche ponctuelle des sites d'implantation conduit à formuler un avis défavorable à la réalisation du projet. Les motifs sont la proximité de plusieurs lieux patrimoniaux emblématiques, des communes de Lagrasse, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et Fabrezan, ayant des retombées sur l'activité touristique du département. De plus la multiplication des locaux techniques (postes de transformation, ...) interrogent.

L'architecte des Bâtiments de France

Romain LELIEVRE